Communiqué AVMES 10 juin 2013

Cher-e-s collègues, membres AVMES,

Voici quelques infos avant les vacances d'été que nous vous souhaitons ensoleillées, enrichissantes et reposantes.

Etat des négociations CCT-SOCIAL

Une AG du secteur social parapublic a eu lieu le 6 juin dernier. Elle a permis de valider les dernières options prises par les associations professionnelles et syndicales, suite à la séance "de conciliation" du 19 mars dernier avec les chefs de départements, Mme A-C Lyon, M. P-Y Maillard, les chefs de services et les délégations syndicales et patronales, suite au "blocage" des négociations de ce printemps. Les dernières options sont les suivantes:

- reprise des articles de la CCT-SANTE avec adaptation au secteur social
- intégration de tous les secteurs dans la CCT (actuellement les secteurs AVOP administratifs et logistiques ne sont pas conventionnés…)
- intégration des institutions non-conventionnées dans la CCT-SOCIAL (26 institutions)
- reprise des classifications des CCT actuelles pour les membres AVOP conventionnés, entre autres nous les enseignant-e-s spécialisé-e-s (=statut quo).
- signature de la CCT-SOCIAL en 2014 pour les membres AVOP conventionnés, avec introduction progressive sur plusieurs années pour les non conventionnés.
- l'Etat met 15 millions à disposition pour les 3 prochaines années
- garantie des droits acquis pour les collaborateurs conventionnés (=pas de baisse de salaire, droit au congé sabbatique pour les éducateurs, 7ème semaine de vacances pour les MSP, par exemples).

En résumé, la signature de la CCT-SOCIAL représentera une légère amélioration des conditions de travail, particulièrement dans la protection des employé-e-s en cas de licenciement ou de signalisation d'abus ou de maltraitance. Elle permettra en outre de protéger tous les employé-e-s de toutes les institutions du secteur social parapublic, ce qui n'est pas une moindre affaire. Elle est une première étape pour améliorer les conditions de travail de tous les employés du secteur social. Pour les associations professionnelles et syndicales, le combat va continuer afin d'améliorer nos conditions salariales et particulièrement diminuer l'écart avec les salaires de l'Etat et les autres cantons.

Bien entendu, l'entrée en vigueur de cette CCT-SOCIAL ne changera rien à notre situation actuelle et ne résoudra en rien la problématique de l'iniquité sociale et la situation de l'emploi dans nos institutions.

Quelles solutions pour l'avenir du statut des enseignant-e-s spécialisé-e-s ?

Une assemblée générale extraordinaire était prévue dans le courant du printemps. Suite aux difficultés de négociations de la CCT-SOCIAL, et en l'absence de nouveaux éléments, en particulier avec l'AVOP, le comité de l'AVMES a décidé de reporter cette AG au mois de septembre. L'AVOP nous a promis qu'une séance sera agendée en juin avec le SESAF et que des propositions seront faites. Nous sommes, comme vous, en attente de nouveaux éléments.

Plusieurs institutions, écoles d'enseignement spécialisé ou commissions du personnel ont écrit des lettres à l'AVOP (avec copie à leur direction respective, à la cheffe du

département, au SESAF et à l'AVMES) déplorant la situation actuelle et demandant des explications.
Au nom de tous nos collègues, nous les en remercions. Le comité de l'AVMES pense qu'il est important de maintenir une pression sur nos employeurs afin de faire avancer cette situation qui s'éternise et péjore la qualité et la stabilité de l'enseignement dans nos institutions.

Avenir du comité

Le comité actuel est composé de 4 personnes dont le président par intérim démissionnaire qui assume également la fonction de secrétaire. Nous remercions Martin Boehler, enseignant spécialisé à Mémise et Nicole Mages Moulin, enseignante spécialisée SPS à Verdeil qui ont accepté de nous soutenir jusqu'à la prochaine AG ordinaire de l'automne. L'avenir de l'AVMES n'est de loin pas assuré. Nous avons besoin de collègues qui s'engagent particulièrement en ces temps de changements qui nous sont peu favorables.
Plusieurs commissions n'ont plus de délégué-e-s :

- le Groupe de travail Enseignement spécialisé du SER et l'Assemblée des délégués du SER : 2 postes vacants
- l'Assemblée des délégués SPV (AD SPV) : 3 postes vacants + 1 suppléant
- le Conseil de fondation du fonds de prévoyance Previva : Christian Laffely, notre délégué est à la retraite depuis plusieurs années. Il a envoyé sa démission pour 2014. Ce poste est particulièrement important car il s'agit de vos retraites. Il est très intéressant mais demande un assez gros investissement (environ une demi-journée par mois). Il ne demande pas de connaissances particulières pour s'y intéresser et la formation peut se faire au cours des séances.

Journée pédagogique AVMES-AVMD 2013

La prochaine journée pédagogique commune aux deux associations aura lieu le mercredi 2 octobre à Crêt-Bérard sur le thème de l'Expression et la créativité à l'école. Pour qui ? Pour quoi ?
Messieurs André Goin, psychiatre, et Christophe Bertschi, artiste BD, introduiront la journée.
Une dizaine d'ateliers d'expression et de créativité (théâtre-impro, peinture, sculpture, musique-percussion, vidéo, argile, BD etc.) vous seront ensuite proposés. Vous aurez l'occasion durant cette journée de réfléchir à cette thématique, à expérimenter et développer votre propre créativité.

Bel été

Le comité de l'AVMES